



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

**CONTRAT DE LOCATION
BOUTIQUE EPHEMERE
1 bis Place St-Aubin – 72200 Bazouges-Cré sur Loir**

Nom :

Prénom :

Ou Association/Entreprise :

Adresse :

Code postal :

Commune :

☎ :

Mail :

Nature de la location :

Date de réservation :

La boutique est retenue du.....au

Horaires d'ouverture envisagés :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement précisant entre autres :

- Les consignes de sécurité et les conditions d'utilisation
- Certifie être (l'association ou l'Entreprise) titulaire d'une assurance responsabilité civile (document à fournir)
- La remise d'un chèque de caution de 250 euros, à l'ordre du Trésor Public
- M'engage à laisser la salle et ses abords en bon état de propreté

Les clés sont à venir chercher et à déposer en mairie, le lundi matin entre 9h et 11h30.

Signature du locataire :

TARIFS 2025

Les tarifs toutes charges comprises, sont les suivants :

	Location semaine	Location 2 semaines	Location mois
Association communale	35.00€	60.00€	100.00€
Association Hors commune	50.00€	90.00€	160.00€
Entreprise ou particulier à but commercial	80.00€	140.00€	250.00€

- La signature du contrat de location est prévue 7 jours avant la date d'installation.
- Le montant du loyer sera payable à réception d'un titre de recettes émis par le Trésor Public.
- Ce prix ne peut être réduit, en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la Commune de Bazouges Cré sur Loir.



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

REGLEMENT INTERIEUR

Présentation du dispositif :

C'est un espace de vente et d'exposition situé dans le centre-bourg de Bazouges Cré sur Loir dont la vocation est d'être loué pour une courte durée : une semaine, deux semaines ou 1 mois maximum.

La boutique éphémère permet à des porteurs de projets, commerçants, artisans, particuliers ou associations, une installation ponctuelle dans le centre-bourg de Bazouges Cré sur Loir afin de tester leur activité, créer un contact direct avec leurs clients, exposer leurs œuvres, etc.

Descriptif de la boutique :

La boutique éphémère, située 1 Bis Place Saint Aubin, présente les caractéristiques suivantes :

- Surface totale : 30.94 m²
- Surface commerciale : 21.44 m²
- Local cuisine et sanitaires : 7.46 m²

La location comprend la mise à disposition du local et la fourniture en eau et électricité.

Conditions de location

La boutique éphémère peut être louée :

- soit pour une semaine
- soit pour 2 semaines
- soit pour un mois maximum

Les locations se déroulent du lundi au lundi.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit.

Les engagements du locataire :

- Ouverture de la boutique

Le locataire s'engage à respecter un minimum d'ouverture hebdomadaire de 20h/semaine. Les horaires d'ouvertures seront à préciser lors de la signature du contrat.



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

Il peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

➤ **Activité exercée au sein de la boutique et sélection des locataires**

Le locataire est autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Sont interdites :

- Les activités de restauration
- Les activités de coiffure, barbier
- Les activités à caractère idéologique et politique

En toute hypothèse l'activité exercée doit être conforme aux bonnes mœurs et ne doit pas porter atteinte à l'ordre public.

La Commune se réserve le droit de refuser une candidature, si l'activité ne correspond pas aux profils recherchés.

Une fois le candidat sélectionné, il sera contacté par la Commune afin de fournir les documents nécessaires et de signer le contrat de location.

L'aménagement de la boutique doit être soigné et en adéquation avec les produits proposés.

➤ **Respect du voisinage et de l'ordre public**

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de l'immeuble. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores, de tapage nocturne et à veiller à éviter tout attroupement nocturne sur la voie publique. Il s'engage à ne pas embarrasser ou occuper, même temporairement ou de façon intermittente, les trottoirs et la voie publique. Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plainte ou de réclamations.

➤ **Entretien et état de la boutique – état des lieux**

Un contrat de location sera signé par le locataire.

Le locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance. Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs.

Le ménage est à la charge du locataire. Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée.



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

Si un défaut de ménage est remarqué lors de l'état des lieux, une reprise de celui-ci sera exigée.

Un état des lieux et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clés au locataire.

➤ **Assurance**

Le locataire devra fournir une attestation de responsabilité civile pour le bien mis à leur disposition. L'attestation devra mentionner la période de location ainsi que l'adresse de la boutique.

La commune décline toute responsabilité en cas de dommage ou vol affectant le matériel et les produits apportés par l'utilisateur ainsi que pour les objets et vêtements déposés dans la salle.

➤ **Différends et litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige. A défaut, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal compétent.

➤ **Communication**

Afin de promouvoir au mieux l'activité du locataire, la Commune s'engage dans la mesure du possible à communiquer sur les divers supports dont elle dispose.

Le locataire pourra, à ses frais, sur les supports mis à disposition, apposer sa propre communication après validation de la Commune. Cette communication devra être retirée par le locataire à sa sortie.

Il est interdit de modifier l'extérieur de la boutique.



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Descriptif des produits ou créations qui seront vendus
- Extrait KBIS (pour les entreprises)
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers et/ou Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- Copie du récépissé de déclaration de création en Préfecture si association
- Copie de la carte d'identité du locataire et des personnes associées à la location
- L'attestation d'assurance responsabilité civile locative pour le local mis à disposition indiquant la période de location devra être donnée après l'accord favorable de la Commune.

La demande doit être faite avec un préavis d'une semaine avant la date souhaitée d'entrée dans la boutique

La Commune se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit, sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères : qualité des produits proposés, diversité des activités dans la boutique, sérieux des demandes déposées...

Dossier de candidature dûment rempli à retourner :

- Par mail : mairie@bazougescresurloir.com
- Par courrier : 3 Place de la mairie - Bazouges sur le Loir - 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR



MAIRIE DE BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

3 place de la Mairie - Bazouges-sur-le-Loir

72200 BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR

Tél. 02.43.45.32.20 - mairie@bazougescresurloir.com

Tél. 02.43.45.32.05 - Mairie déléguée de Cré-sur-Loir

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE

Nom ou raison sociale :

Nom de l'exposant :

Adresse :

Code postal/Ville :

Tél fixe/ Tél mobile :

Mail :

Site Internet/Page réseaux sociaux :

N° de SIRET :

N° de Répertoire des Métiers :

N° de Maison des Artistes :

Description sommaire des créations ou produits vendus :
.....
.....

Pourquoi souhaitez-vous louer la Boutique Éphémère ?
.....
.....

Avez-vous déjà exposé dans une Boutique Éphémère ? : oui non

Durée de location souhaitée (du lundi au lundi) Du..... Au.....

OU Du..... Au.....

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

Fait à

Le

Nom et signature